

SAS A&R Invest

*Siège social : 56, rue Macabit,
Saint-Gilles-Les-Bains - 97434 Saint-Paul*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'APPORT DES TITRES DE MONSIEUR
ANANDANADARADJA DANS LA SOCIETE
D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE LIMITEE
UNIPERSONNELLE « SELARLU DOCTEUR ANANDA »
A LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
EN COURS DE FORMATION
« SAS A&R INVEST »**

MOUSTAFA IBRAHIM

EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES
FORMATION CONTINUE

SOMMAIRE

- 1. EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE**
- 2. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS**
- 3. DEROULEMENT DE LA MISSION**
- 4. SYNTHESE DES VERIFICATIONS EFFECTUEES**

A l'associé unique,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée en date du 26 novembre 2025, en ma qualité de Commissaire aux Comptes inscrit près la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion conformément à l'article L.225-8 du code de commerce, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur de l'apport des titres de **la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée unipersonnelle « SELARLU DOCTEUR ANANDA » à la Société par Actions Simplifiée unipersonnelle cours de formation « SAS A&R INVEST ».**

1. EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE

But de l'opération

L'opération consiste à l'apport suivant :

Monsieur Ramou ANANDANADARADJA, apporte à la société en cours de formation SAS A&R Invest, sous les garanties ordinaires et de droit, la pleine propriété de :

VINGT-CINQ (25) parts sociales qu'il détient dans le capital social de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée **SELARLU DOCTEUR ANANDA**, au capital de 1 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Denis de la Réunion sous le numéro 884 820 986, dont le siège social est au 153 Chaussée Royale à Saint-Paul (97460) correspondant à 25 % du capital de ladite société et estimées à **CENT TRENTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (134 500 €).**

Total de l'apport : 134 500 €

Cet apport sera rémunéré par des actions de la société SAS A&R Invest.

Projet de jouissance

L'apport qui précède ne deviendra définitif qu'après réalisation des conditions suivantes :

- Etablissement d'un rapport d'un ou plusieurs commissaires aux apports contenant l'appréciation de la valeur dudit apport et les avantages particuliers éventuels.

Je constate que les parts sociales détenues par Monsieur ANANDANADARADJA dans la Société SELARLU DOCTEUR ANANDA sont libres de toute cession ou apport.

2. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

L'apport ci-dessus fait l'objet d'un contrat d'apport et d'une évaluation établis par le **Cabinet Odysée Gestion Privée** sis 175 avenue de la Grande Ourse - 97434 Saint-Gilles-Les-Bains.

La valorisation de l'apport a été faite sur la base des comptes annuels 2024 de la SARL SELARLU DOCTEUR ANANDA.

Il n'a pas été établi de situation intermédiaire entre les derniers comptes annuels à ce jour.

3. DEROULEMENT DE LA MISSION

J'ai examiné les documents et pièces comptables. J'ai procédé, par sondage, à la vérification :

- de la réalité des éléments objets de l'apport,
- de la pertinence de la valorisation retenue de ces mêmes éléments.

4. SYNTHESE DES VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie de Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité de l'apport effectué et la valeur attribuée à cet apport.

Je me suis assuré qu'aucun événement de nature à modifier la valeur de l'apport n'était intervenu jusqu'à cette date.

APPRECIATION DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-dessus dont le total s'élève à la somme de 134 500 €.

La valeur globale de l'apport correspond au moins à la valeur nominale des titres à émettre.

A Saint-Denis, le 4 décembre 2025.

Moustafa IBRAHIM

Annexe

Procès-verbal de nomination du Commissaire aux Apports

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

LE SOUSSIGNÉ :

Ramou ANANDANADARADJA,

Né le 15/10/1969 à Blida (Algérie),

Demeurant 56 rue Macabit, Saint-Gilles-les-bains, 97434, SAINT-PAUL,

De nationalité française,

Pacsé.

- Agissant en qualité d'associé unique et gérant de la société **SELARLU DOCTEUR ANANDA**, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital de mille euros, ayant son siège social au 153 CHAUSSEE ROYALE, 97460, SAINT-PAUL, immatriculée au RCS de Saint-Denis de La Réunion sous le n° 884 820 986.
- Agissant en qualité d'actionnaire unique et président de la **SAS A&R Invest**, société par actions simplifiée, au capital de 134 500 euros, dont le siège social sera fixé au 56 rue Macabit, Saint-Gilles-les-bains, 97434, SAINT-PAUL, société en formation.
- Agissant en qualité d'actionnaire unique et président de la **SPFPL AR MED'**, société de participation financière de professions libérales constituée sous forme de société par actions simplifiée, au capital de 398 120 euros, dont le siège social sera fixé au 4 rue Terrain l'Avion, Local 1, 97435, Saint-Gilles les hauts, société en formation.

Lequel déclare disposer des pouvoirs nécessaires en vue des présentes et envisage d'apporter les biens en nature suivants au capital de la **SAS A&R Invest** et de la **SPFPL AR MED'**:

- I) Apport de **25 parts sociales** de la **SELARLU DOCTEUR ANANDA**, société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 153 CHAUSSEE ROYALE, 97460, SAINT-PAUL, immatriculée au RCS de Saint-Denis de La Réunion sous le n° 884 820 986 **à la SAS A&R Invest.**
- II) Apport de **74 parts sociales** de la **SELARLU DOCTEUR ANANDA**, société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 153 CHAUSSEE ROYALE, 97460, SAINT-PAUL, immatriculée au RCS de Saint-Denis de La Réunion sous le n° 884 820 986 **à la SPFPL AR MED'.**

Désigne, en vue de réaliser lesdits apports en nature aux sociétés suscitées, Monsieur Moustafa IBRAHIM, Commissaire aux comptes inscrit sous le numéro 7251401 sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce, domicilié 4 rue Milius, Appt 2 résidence LAURA, 97400, SAINT DENIS comme commissaire aux apports.

A l'effet d'établir sous sa responsabilité un rapport sur la valeur desdits apports en nature qui sera annexé aux statuts de la société à constituer, conformément aux articles L. 227-1 et L. 225-8, alinéa 1^{er} du Code de commerce.

Monsieur Moustafa IBRAHIM pourra obtenir des associés tous les renseignements et documents concernant ces apports et nécessaires à l'établissement dudit rapport.

Fait à SAINT-PAUL,
Le 26 novembre 2025,

SIGNATURE

Monsieur Ramou ANANDANADARADJA

Ramou ANANDANADARADJA

✓ Certifié par  yousign